

# Fillon a reçu 50 000 dollars pour présenter un industriel libanais à Poutine, selon « Le Canard enchaîné »

Le candidat des Républicains à la présidentielle aurait fait se rencontrer les deux hommes lors du Forum économique international de Saint-Pétersbourg en 2015.

LE MONDE | 21.03.2017 à 20h18 • Mis à jour le 22.03.2017 à 06h26



François Fillon

lors d'une réunion publique à Courbevoie (Hauts de Seine) le 21 mars. LAURENCE GEAI POUR LE MONDE

*Le Canard enchaîné* publie, dans son édition de mercredi 22 mars, de nouvelles révélations concernant François Fillon. Selon l'hebdomadaire, le candidat des Républicains aurait reçu 50 000 dollars en 2015 (soit plus de 46 000 euros, au taux de change actuel) d'un industriel libanais afin qu'il lui présente le président russe, Vladimir Poutine, et le PDG de Total.

M. Fillon aurait joué ce rôle d'intermédiaire le 19 juin 2015, en marge du Forum économique international de Saint-Pétersbourg. Neuf jours plus tôt, il aurait signé, via sa société 2F Conseil, un contrat avec l'entreprise de Fouad Makhzoumi, un milliardaire libanais.

Selon cette convention de sept pages, consultée par *Le Canard enchaîné*, et rédigée en anglais, M. Fillon s'engageait à « jouer les entremetteurs » auprès d'hommes d'influence et de responsables d'entreprises russes, algériennes, gabonaises, ivoiriennes et françaises.

## Pas de prime de résultat

Outre la somme de 50 000 dollars, versée en deux fois, le contrat prévoyait un intéressement pour chaque marché conclu. Mais François Fillon n'a perçu aucune prime de résultat, selon le chargé de communication de l'industriel sollicité par l'hebdomadaire satirique.

Ni le candidat ni son entourage n'ont encore réagi à cet article.

La société 2F Conseil a été créée par François Fillon le 7 juin 2012, juste avant que débute son mandat de député de Paris, le 20 juin 2012. Le code électoral « *interdit à tout député de commencer à exercer une fonction de conseil qui n'était pas la sienne avant le début de son mandat* », ce qui signifie que M. Fillon a exercé chez 2F Conseil « *en toute légalité* », aux termes de ce texte.

En réponse aux interrogations, notamment de ses adversaires, sur d'éventuels « *conflits d'intérêts* » du fait de cette société, [M. Fillon avait cité, en février, quelques-uns des clients qu'il a conseillés](#), dont « *l'assureur Axa, la société Fimalac et la banque Oddo* ».

Il avait en revanche assuré que « *la liste de [ses] clients ne comprend aucune entreprise russe, ni le gouvernement russe, ni aucun organisme de ce pays.* » « *Une demi-vérité ou un demi-mensonge* », commente aujourd'hui *Le Canard enchaîné*, tout comme lorsqu'il affirmait n'avoir conclu aucun contrat avec Total.

## L'enquête Fillon élargie à des faits de « faux et usage de faux » et d'« escroquerie aggravée »

Les enquêteurs ont saisi à l'Assemblée nationale des documents laissant penser que les époux Fillon ont pu produire des faux pour justifier les salaires de Penelope Fillon.

LE MONDE | 21.03.2017 à 19h09 • Mis à jour le 22.03.2017 à 06h47 | Par [Simon Piel](#)



François et

Penelope Fillon, le 20 mars, lors de leur arrivée pour le débat sur TF1. PATRICK KOVARIK / AFP

Les magistrats ne partagent pas la « *pudeur de gazelle* » qui s'est emparée, selon le mot de Jean-Luc Mélenchon [lors du débat télévisé de lundi 20 mars](#), des candidats à l'élection présidentielle au sujet des « affaires ».

Selon les informations du *Monde*, le parquet national financier (PNF) a délivré, jeudi 16 mars, un

réquisitoire supplétif pour « *escroquerie aggravée, faux et usage de faux* » aux juges d’instruction chargés de l’enquête sur les époux Fillon – Serge Tournaire, Aude Buresi et Stéphanie Tacheau –, ouverte pour « *détournement de fonds publics, abus de biens sociaux, complicité et recel de ces délits, trafic d’influence et manquement aux obligations déclaratives* ».

Cette décision fait suite à une deuxième perquisition menée courant mars à l’Assemblée nationale – [une première avait été effectuée par les enquêteurs le 31 janvier](#) dans le cadre de l’enquête préliminaire – et à l’occasion de laquelle de nouveaux documents ont été saisis. Ces feuilles, signées par Penelope Fillon, comportaient différents calculs d’heures travaillées.

Les enquêteurs se demandent si ces calculs ne constituent pas des faux, établis pour justifier a posteriori les salaires versés à l’épouse du député de Paris et conforter la réalité de son travail d’assistante parlementaire. On ignore à qui était destinée cette déclaration d’emploi et à quelle période de sa vie professionnelle ils correspondent.

## Convocation par les juges le 28 mars

Dans son édition du 22 mars, *Le Canard enchaîné* ajoute par ailleurs qu’alors que Penelope Fillon cumulait deux emplois à plein temps, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 30 novembre 2013, à l’Assemblée nationale et à la *Revue des deux mondes*, les époux « *ont carrément signé une fausse déclaration, certifiant aux fonctionnaires de l’Assemblée que madame ne bossait pas plus d’une trentaine d’heures par mois à la Revue des deux mondes où elle était payée pour 151,67 heures* ». Le règlement de l’Assemblée nationale limite à cent quatre-vingts heures le cumul d’emplois pour ses salariés.

Penelope Fillon est convoquée en vue de sa mise en examen le 28 mars par les juges d’instruction, si toutefois, comme pour son époux, son avocat ne demande pas à décaler cette date afin d’éviter le rassemblement des journalistes.

« *Ce supplétif ne concerne pas exclusivement M<sup>me</sup> Fillon* », indique une source proche du dossier. Contacté, l’avocat de M<sup>me</sup> Fillon, Pierre Cornut-Gentille, s’« *indigne des fuites dans la presse* » et réaffirme que sa cliente entend réserver ses premières déclarations aux magistrats instructeurs. Le conseil de M. Fillon, Antonin Lévy, n’a pas donné suite à nos demandes.

Le 16 mars, [l’enquête avait aussi été élargie à des faits de trafic d’influence](#) en lien notamment avec les activités de François Fillon pour sa société de conseil 2F. Cette entreprise a notamment travaillé pour la holding de l’homme d’affaires Marc Ladreit de Lacharrière, Fimalac. Ce dernier a aussi prêté 50 000 euros, sans intérêts, à l’homme politique en 2013, somme qui a été depuis remboursée, mais n’a pas été déclarée.



[Simon Piel](#)

Journaliste au Monde